

Service émetteur : Délégation départementale Haute-Garonne

Date : 23 octobre 2020

Monsieur le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

**Objet : COVID-19 / Point de situation en Haute-Garonne au 23 octobre 2020**

Monsieur le Préfet,

Par avis du 8, 10, 11 et 16 octobre, je vous informais de la situation épidémiologique et sanitaire en Haute-Garonne avec pour conclusion que les indicateurs virologiques et sanitaires restaient préoccupants.

Par arrêté du 18 octobre 2020, vous avez classé :

- en zone « de mesures spécifiques de l'état d'urgence sanitaire » : 69 communes de l'aire urbaine toulousaine dont 32 communes du Sicoval, 23 communes du Muretain Agglo, 6 communes de la communauté de communes de la Save au Touch, 7 communes de la communauté de communes des coteaux Bellevue et 1 commune de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine ;
- en zone de « couvre-feu » : 43 communes soit toutes les communes de Toulouse Métropole, 4 communes du Sicoval, 1 commune du Muretain Agglo, 1 commune de la communauté de communes de la Save au Touch.

Les données de ces derniers jours démontrent que l'évolution reste très défavorable. Vous trouverez en annexe les courbes d'évolution du taux d'incidence tous âges et du taux d'incidence des plus de 65 ans pour l'ensemble des EPCI du département.

Plusieurs EPCI ont franchi ou sont sur le point de franchir les seuils définissant les niveaux d'alerte maximale tels qu'ils sont définis aujourd'hui (tx incidence tous âges > 250/100000 habitants, tx incidence + 65ans > 150/100000 habitants) sachant que le taux d'occupation des lits de réanimation est supérieur à 30 % dans la région. Il s'agit :

- Toulouse Métropole
- CA Le Muretain Agglo
- CA du Sicoval
- CC des Terres du Lauragais
- CC de la Save au Touch
- CC du Frontonnais
- CC Lauragais Revel Sorezois
- CC des Coteaux Bellevue
- CC de la Gascogne Toulousaine
- CC Pyrénées Haut-Garonnaises

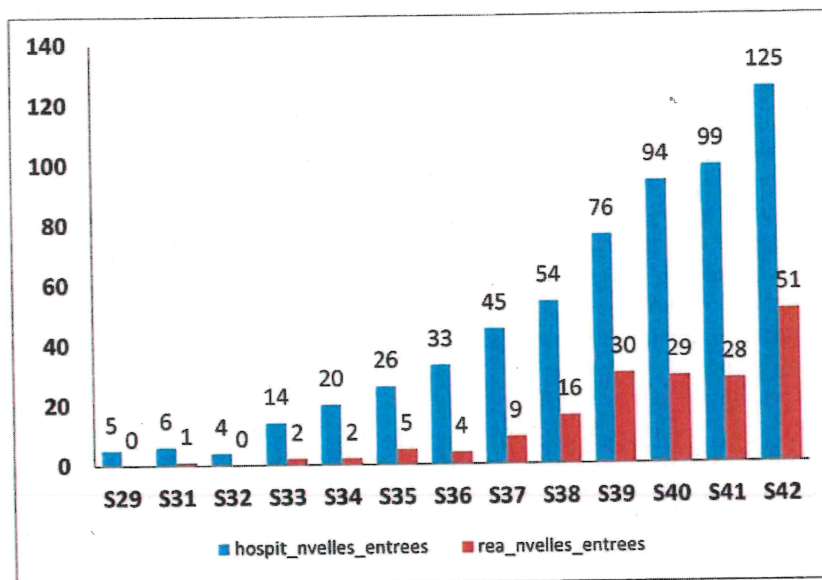
Par ailleurs, 3 EPCI voient leur situation sanitaire se dégrader mais avec des indicateurs sanitaires très en-dessous des indicateurs départementaux et des seuils d'alerte maximale. Ce sont :

- CC Coeur et Coteaux de Comminges
- CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais
- CC des Coteaux du Girou

Enfin 6 EPCI que sont la CC du Volvestre, la CC Cœur de Garonne, de la CC Tarn-Agout, la CC des Hauts Tolosan, la CC Val D'Aïgo et la CC Cagire Garonne Salat évoluent moins rapidement mais sont à des niveaux proches du taux d'incidence de 150/100000 habitants qui est le seuil à partir duquel les mesures relatives aux zones « couvre-feu » doivent s'appliquer.

La diffusion du virus dans la population la plus âgée se traduit dans l'impact sanitaire, en particulier à l'hôpital, qui est de plus en plus marqué. Or comme l'impact des mesures de gestion qui sont prises nécessite un délai de quinze jours à trois semaines pour avoir un effet sur les hospitalisations, une nouvelle saturation du système hospitalier est à craindre d'ici la fin du mois d'octobre. Sur l'ensemble de la région le nombre de malades en réanimation dépasse désormais le chiffre de 42% des places autorisées de réanimation et les projections réalisées par l'institut Pasteur prédisent un doublement de ces chiffres d'ici à la mi novembre si la dynamique n'est pas cassée.

Tableau 1 : nombre d'hospitalisation et de réanimation hebdomadaire



Au regard de ces données qui soulignent la forte densité de circulation virale COVID 19 sur le territoire, il apparaît que les seules recommandations de respect des gestes barrière ne suffisent pas à contrôler l'épidémie.

Il convient de prendre les mesures complémentaires de protection sanitaire visant à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission sur l'ensemble du département. Ces mesures permettent de lutter contre la propagation du virus et favoriser le contrôle de ses effets en termes de mortalité évitables et de saturation du système de soins ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, ma haute considération.

Le directeur général

Pierre RICORDEAU

Agence Régionale de Santé Occitanie

10 chemin du raisin  
31050 TOULOUSE cedex 9  
Tél : 05 34 30 24 00

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)